

---

## COMMUNIQUÉ

---

*Pour diffusion immédiate*

**Un choix éclairé pour préserver son coin de paradis!**  
Lancement du « Guide sur les énergies renouvelables  
pour chalets et lieux de villégiature »

Montréal, le 18 juin 2009 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est fier de dévoiler aujourd'hui le tout nouveau **Guide des énergies renouvelables pour les chalets et lieux de villégiature**, produit grâce au soutien du programme Action Climat du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD). Le lancement du guide et de son site Internet s'est tenu au Centre culture et environnement Frédérick Back à Québec en présence de la directrice générale du FAQDD, Véronique Jampierre. Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ et initiateur du projet, accueillait aussi pour l'occasion les nombreux partenaires qui ont participé à l'élaboration du guide.

Ce guide s'adresse avant tout aux propriétaires d'habitations en milieu isolé, qui ne sont pas reliées au réseau public d'électricité. Il permet de faire un survol des nouvelles technologies d'énergie renouvelable : énergie photovoltaïque (panneaux solaires) et énergie éolienne en expliquant leur fonctionnement de base, les utilisations possibles ainsi que les avantages et inconvénients de chaque système. Le guide fournit plusieurs tableaux comparatifs et une grille d'évaluation pour faciliter le choix d'un système adéquat convenant mieux aux besoins de chaque propriétaire. Il présente aussi des témoignages de personnes qui ont déjà opté pour ce genre de système.

Ce guide est gratuit. Vous pouvez vous le procurer en format papier en communiquant avec le RNCREQ. Il est aussi disponible en format électronique sur le site Internet [www.guide-er.org](http://www.guide-er.org). Ce site contient également une grille de calcul interactive qui permet de faire une évaluation précise des besoins en électricité pour ainsi faciliter le choix d'une technologie d'énergie renouvelable. On y trouve aussi des fiches-conseils pratiques pour réduire les impacts environnementaux des séjours en milieu isolé.

### ÉTAT DE SITUATION

Rappelons qu'au Québec, environ 40 000 chalets et lieux de villégiature ne sont pas reliés au réseau public d'électricité. Les besoins pour l'éclairage et l'alimentation des appareils ménagers de ces habitations sont assurés majoritairement par le diesel, le gaz propane et le mazout. Ces sources d'énergie provenant des combustibles fossiles

sont de plus en plus coûteuses. Aussi, leur utilisation entraîne des impacts environnementaux notables puisqu'ils participent à la production de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques. Enfin, de plus en plus de personnes sont réticentes à utiliser ces combustibles en raison des risques pour leur sécurité.

## PARTENAIRES

La publication de ce guide a été rendue possible grâce à la collaboration :

- du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) avec l'aide de son partenaire financier, le gouvernement du Québec,
- de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ),
- de l'Association québécoise en maîtrise de l'énergie (AQME),
- de Dunsky expertise en énergie,
- du Conseil régional de l'environnement Côte-Nord,
- du Conseil régional de l'environnement des Laurentides,
- de la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ),
- de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ),
- de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FQCP),
- du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF),
- du Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP),
- de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq),
- de Zecs Québec,
- du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit.

Pour obtenir gratuitement la version électronique ou pour vous procurer un exemplaire de *Chalets et lieux de villégiature : Guide des énergies renouvelables*, visitez le site [www.guide-er.org](http://www.guide-er.org) ou téléphonez au 514 861-7022 poste 24.

### Les conseils régionaux de l'environnement :

Les seize Conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement.

-30-

Source : Marie-Line Gagné

Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec

(514) 861-7022 poste 24

Pour information et entrevues :

Emmanuelle Géhin

OZONE

(514) 803-9209